

O.F. 6 avril 05

# Pollutions olfactives à Lann Hir : bilan des actions

Vendredi soir, les responsables de l'association Pont-Scorff Environnement (PSE) ont provoqué une réunion.

« Le but est de faire le point sur nos actions concernant les pollutions olfactives, autour du site du centre d'enfouissement technique (CET) de Lann Hir », précise le président, Denis Pendelio. « Cette réunion s'adresse aux adhérents, mais aussi à toutes les personnes qui ont signé la pétition, soit 249 foyers, essentiellement situés à proximité du site. Ce sont des habitants qui habitent sur Pont-Scorff, Guidel, Gestel ou Arzano. »

Un courrier a été envoyé au sous-préfet de Lorient, mais aussi aux maires des communes concernées et au président de Cap l'Orient. Il s'avère que les odeurs incriminées proviennent essentiellement du traitement du compost, en particulier lors des phases de criblage. L'exploitant, l'entreprise Géval, a aussi répondu, par courrier, et promet d'améliorer la technique, « en augmentant le temps de maturation et d'équiper la plate forme d'un dispositif complémentaire de traitement des odeurs ».

A noter que les déchets verts de Cap l'Orient seront encore « traités à Lann Hir jusqu'au second semestre 2005, puis à Lann Sévelin, à Caudan, réduisant ainsi l'activité de compostage au CET », comme précisé dans la réponse du sous-préfet.

L'association PSE compte bien poursuivre sa surveillance et faire pression pour que les mesures promises soient appliquées.

Par ailleurs, l'association s'inquiète aussi des différents incen-



Denis Pendelio (debout à gauche) a tenu informé les personnes présentes sur les différentes actions entreprises par PSE et sur les réponses fournies par les différentes autorités.

dies (trois) survenus à Lann Hir, depuis l'été 2004.

Denis Pendelio a fait part des explications fournies par la sous-préfecture.

Même si les causes de ces incendies ne sont pas clairement établies, l'exploitant signale que régulièrement la clôture, entourant le site, est dégradée, ce qui dénote des in-

trusions, qui ont justifié des plaintes en gendarmerie. Les dégâts occa-

sionnés sur les membranes d'isolation des casiers ont été réparés.

## Mauvaises odeurs : une entreprise condamnée

Les riverains de l'usine Agronor, à Plaintel, près de Saint-Brieuc, sont satisfaits. L'usine, filiale de la coopérative du Gouessant, à Lamballe, a été condamnée par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc à verser 31 500 € d'amendes pour nuisances olfactives. Et 10 000 € à la commune voisine de Saint-Julien. Le tribunal a donné raison aux riverains et à la mairie de Saint-Julien, qui se plaignaient de ces nuisances depuis 2001. Des désagréments provenant

de l'odeur de matières organiques utilisées pour fabriquer du compost.

En juin 2003, un arrêté de la préfecture avait mis en demeure l'exploitant de faire cesser les nuisances mais, selon les riverains, les travaux effectués n'avaient pas atténué les odeurs.

Tout n'est cependant pas réglé : les riverains rassemblés jeudi soir ont demandé que la production soit stoppée jusqu'à ce qu'on trouve une solution.

O.F. du 30/10/04.